

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - [N° Fiche RNCP n°38314](#)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, parc, pelouses, circulations, bassins, etc.

Réaliser les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), à la mise en place des réseaux et à la végétalisation.

Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.

Vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Conduire une équipe sur un chantier pour créer et gérer l'espace paysager

- Assurer le suivi commercial des chantiers et rendre compte de ses activités au chef d'entreprise
- Prévoir l'organisation de chantier et le faire exécuter
- Contrôler la bonne réalisation
- Animer et contrôler une équipe
- Assurer le suivi administratif des activités

ORGANISATION DE LA FORMATION

980 heures
de formation en centre
23 semaines

364 heures
en entreprise
11 semaines

FORMATION CONTINUE ADULTE

Programme régional
Dispositif 1 Emploi = 1 formation

 **LIEU** CFPPA Nantes Terre Atlantique
Site de Saint-Herblain

 **DATE** Du 08/09/2025 au 26/06/2026

 **PUBLIC** Dès 18 ans

MOYENS & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours dispensés en petit groupe et en présentiel, Pédagogie active, Travaux pratiques, Stages en entreprise, Individualisation des parcours

OBTENTION DU DIPLÔME

Validation en situations professionnelles des blocs de compétences ou unités certificatives (UC) constitutives du diplôme. *Chaque bloc de compétence représentant une capacité à acquérir est acquis à vie et rattrapable durant 5 ans. Possibilité de valider par UC.*

DÉBOUCHÉS

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts / paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier d'entretien des espaces verts et du paysage
- Technicien paysagiste

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé possible** selon diplômes et expériences pro. suite au positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Biologie, écologie, Droit du travail, Histoire du paysage et entreprise d'aménagement paysager, préparation et suivi de chantier, Réalisation de chantier, Identification des végétaux, Travaux d'entretien et de mise en place des végétaux, Mise en place d'infrastructures, gestion différenciés.

Unité de formation Professionnelle

- UC 1 • Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- UC 2 • Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- UC 3 • Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- UC 4 • Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- UC 5 • Mettre en place des infrastructures paysagères
- UCARE • Végétaliser un mur ou un balcon
- Module SST



CHIFFRES CLÉS

- Taux de réussite aux examens en 2024 • 100%
 - Taux de satisfaction des stagiaires • 90%
 - Taux d'insertion pro à 6 mois • à venir
- Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet

TARIFS & FINANCEMENTS

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

- La formation est financée par la Région des Pays de la Loire - *Contactez France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, Unité Emploi pour validation de votre projet professionnel*
- Selon vos droits pôle emploi, vous êtes rémunéré soit par France Travail, soit par la Région via l'Agence de service de paiement de la Région - *Rapprochez-vous de votre conseiller France Travail pour évaluer le type et le montant de cette rémunération*

VOUS ETES SALARIÉS

- Le coût de la formation peut être pris en charge par un Projet de transition professionnelle (CPF de transition), après validation par les Fonds Formation compétents ou par l'utilisation de votre compte personnel de formation (CPF) pour certaines UC

Certification du Ministère de l'agriculture.
Arrêté de création du 23 juillet 2019.

PLUS D'INFORMATIONS



CFPPA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnaïère
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN
www.nantes-terre-atlantique.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour les places Région

- Être demandeur d'emploi, jeune ou adulte
- Avoir validé un projet professionnel par le réseau valideur - *Mission locale, France Travail, Cap emploi*

Pour tous

- Avoir levé les freins à l'entrée en formation
- Avoir suivi une période d'immersion en milieu professionnel
- Avoir un projet de professionnel cohérent avec la formation
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum ou justifier d'un an d'expérience professionnelle en lien avec le secteur visé ou justifier de trois ans d'expérience professionnelle

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & SÉLECTION

- Se pré inscrire via le site internet
- Participer à une information collective
- Réaliser des tests de prérequis & de positionnement
- Présenter son projet professionnel lors d'un entretien individuel

S'INSCRIRE - CONTACTS

- nantes-terre-atlantique.fr
- secrétariat du CFPPA au 02.40.94.26.66 ou par mail à cfppa@nantes-terre-atlantique.fr

À partir de février 2025

Début de formation : septembre 2025

Mise à jour : février 2025

